

# Intervention du général d'armée aérienne Gratien MAIRE, major général des Armées

## Sommet étudiant franco-britannique consacré à la Défense 14 mars 2014 La Sorbonne, Paris.

En premier lieu, je voudrais vous remercier de m'avoir invité pour l'ouverture du sommet étudiant francobritannique. C'est pour moi un plaisir et un honneur d'intervenir ici, dans ce haut lieu de la pensée universitaire parisienne, devant une jeune et brillante assemblée, sur le thème de la défense. Il est frappant de constater, lorsque nous regardons l'histoire des relations entre la France et le Royaume-Uni, combien celle-ci reste marquée par le fait militaire : durant 10 siècles, nous n'avons cessé en effet de nous opposer militairement.

Pourtant, le 8 avril 1904, la France et la Grande-Bretagne signaient un traité « d'Entente Cordiale » qui mettait fin à leurs disputes coloniales marquant la fin de nos affrontements récurrents. Et depuis cette date, nos deux Nations ne se sont plus affrontées militairement. Elles ont en revanche combattu ensemble à de nombreuses reprises. Je ne citerai que les évènements dont nous commémorons cette année l'anniversaire :

- en 1914, 10 ans seulement après le traité, les "Tommies" britanniques vinrent combattre avec les "Poilus" français dans les tranchées du Nord et l'Est de la France;
- en 1944, enfin, les troupes britanniques et les troupes de la France libre débarquaient avec les Alliés sur les côtes normandes et les côtes de Provence pour libérer la France et l'Europe de l'occupation nazie.

This illustrates the brave and visionary awareness of both King Edward the 7th and President Loubet, who signed the "Entente Cordiale" in 1904 despite the less than favourable public opinion to do so. They realized that our common interests were greater than our differences of opinion.

Despite several unavoidable frictions, the 20th century and the early part of the 21st century have served to confirm this stand point, despite occasional differences of opinion (I am referring at this point to the decision to go to war in Iraq in 2003).

This will form the basis of the first topic that I intend to cover during my speech, namely the need and the structure of our cooperation on defence and security matters.

I will then give you an overview of the different areas of cooperation between our 2 nations, with some concrete examples.

I will finish my speech with a few general and wide ranging observations.

## 1. Nécessité et cadre de la coopération FR-UK dans le domaine de la défense

Premier point donc : il est plus que jamais essentiel que nos deux Nations coopèrent en matière de défense et de sécurité car elles ont en commun un grand nombre d'intérêts et de responsabilités.

Le premier ministre John Major disait le 30 octobre 1995, à l'occasion de l'inauguration du Groupe Aérien Franco-Britannique à High Wycombe :

"President Chirac and I have just finished a discussion on a range of issues that affect our two countries right across the globe. (...) What we begin to see emerging is the increasing move towards a global partnership between the interests of our two countries".

## Ce à quoi le Président Chirac répondit :

« La France et la Grande Bretagne partagent, John Major l'a rappelé tout à l'heure, les mêmes intérêts stratégiques ».

Ce constat, qui arrivait peu après la chute du mur en 1989, est toujours aussi pertinent, même si les menaces et les risques ont beaucoup évolué depuis. Il a d'ailleurs conduit à la déclaration de Saint-Malo en 1998, signée par le président Chirac et le premier ministre Blair, et qui fut le point de départ de la politique européenne de sécurité et de défense.

Aujourd'hui, la France et la Grande-Bretagne doivent faire face à des défis communs tels que la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, les cybermenaces et les menaces qui pèsent sur la sécurité maritime et spatiale. Nous avons intérêt à coordonner nos efforts pour prévenir, dissuader et combattre ces menaces.

Au titre des responsabilités, voici quelques évidences qu'il est bon de rappeler :

- nous sommes membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, nous sommes membres et contributeurs majeurs de l'Alliance atlantique,
- nous sommes signataires du Traité sur l'Union européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense,
- nous sommes deux Etats dotés de l'arme nucléaire, parties au Traité sur la non- prolifération des armes nucléaires.
- enfin, nous disposons de forces armées cohérentes, de taille comparable et dont les qualités sont assez proches : modernes, professionnelles et éprouvées au combat... j'ajoute que nous sommes les seuls en Europe à en disposer désormais.

Tout cela nous confère des droits et des obligations particuliers, comme vous le comprenez aisément.

Pour toutes ces raisons, nous sommes plus que jamais déterminés à répondre ensemble aux défis stratégiques et à promouvoir ensemble la paix et la sécurité internationales.

C'est ce qu'a consacré le Sommet de Londres du 2 novembre 2010 au cours duquel nos chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré qu'il n'existait pas de situation où les intérêts <u>vitaux</u> de l'une de nos deux Nations pourraient être menacés sans que ceux de l'autre le soient aussi. Ce sommet, qui a donc donné un nouvel élan à notre relation bilatérale, s'est traduit par trois documents :

- un traité bilatéral de coopération en matière de défense : il est connu sous le nom de « traité de Lancaster House » ;
- un accord particulier dans le domaine de la dissuasion nucléaire;

• une Lettre d'Intention entre les ministres de la défense afin de définir les mécanismes de coopération militaire.

L'ensemble a fait l'objet d'une déclaration conjointe sur la coopération de défense et de sécurité par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Un Senior Level Group (SLG) politico-militaire a établi une feuille de route (Roadmap on Defence and Security) détaillant les domaines de coopération et les échéances associées le cadre de la Lettre d'Intention des ministres de la défense. Cette feuille de route est mise à jour tous les ans lors du sommet franco-britannique dont la dernière édition a eu lieu à Londres, en janvier, cette année.

## 2. Champs de coopération actuels

J'en viens à mon deuxième point : où en sommes-nous aujourd'hui ? Pour répondre à cette question il y a d'abord le prisme des opérations militaires réelles. Il y a également les champs de coopération détaillés dans la lettre d'intention et suivis par la roadmap.

## **Opérations**

Dans le domaine des opérations militaires, nos Nations coopèrent depuis longtemps. Les exemples les plus récents sont la Libye, le Mali et la République centrafricaine.

En Libye, en 2011, nos deux pays ont donné l'impulsion politique et militaire avant que la manœuvre soit finalement reprise par l'Alliance Atlantique et les opérations militaires conduites par l'OTAN.

Au Mali, le Royaume-Uni a fourni à la France des moyens, principalement aériens [26 rotations de C17], contribuant au déploiement des troupes françaises dans le cadre de l'opération visant à stopper les djihadistes et à démanteler leur capacité. Des moyens de reconnaissance britannique [un avion radar Sentinel opérant depuis Dakar] ont également été mis à disposition des forces françaises.

En RCA, le Royaume-Uni a été la première nation européenne à proposer son soutien. Cela s'est concrétisé par trois rotations logistiques d'avions de transport stratégique C17 à notre profit dès le début de l'opération SANGARIS.

Notre coopération militaire est donc une réalité concrète, éprouvée sur le terrain, lorsque la volonté politique existe.

#### Champs de coopération détaillés dans la lettre d'intention

S'agissant des champs de coopération détaillés dans la lettre d'intention, plusieurs domaines ont été identifiés. Il s'agit principalement du nucléaire, de l'entrainement des forces, des équipements militaires, de la recherche et technologie, des drones, de la rationalisation de notre industrie de défense, de la coopération industrielle et de la cyberdéfense.

Je ne vais pas détailler tous ces domaines. Je voudrais seulement m'arrêter sur quelques sujets qui illustreront très concrètement nos actions.

## Entrainement, concept et interopérabilité

Le premier concerne l'entrainement, les concepts et l'interopérabilité. Notre effort principal dans ce domaine porte sur la mise en place d'une Force expéditionnaire commune interarmées (*Combined joint Expeditionary Force*) adaptée à un large spectre de scénarios, y compris des opérations de haute intensité. Cette force doit permettre à nos deux pays d'entrer ensemble et en premier dans un théâtre d'opérations, ce qui constitue toujours la phase la plus délicate d'une opération militaire. Elle comprendra une composante terrestre, une

composante maritime et une composante aérienne, avec un état-major et les fonctions de soutien. Il ne s'agira pas d'une force permanente, mais d'une force disponible avec un préavis déterminé pour effectuer des opérations bilatérales, dans le cadre de l'OTAN, de l'Union européenne ou des Nations-Unies. Les composantes aériennes et maritimes ont déjà été testées avec succès à l'occasion d'exercices majeurs en 2011, 2012, et 2013. Nos deux armées de terre valideront leur capacité en 2014. Les exercices 2015 et 2016 permettront enfin de valider ces efforts au niveau interarmées. Notre coopération opérationnelle repose enfin sur un réseau d'officiers d'échange qui s'est densifié, en unité opérationnelles et en état-major.

Un deuxième axe d'effort concerne la coopération dans le domaine naval. Malgré les différences de concept entre le porte-avions français et les futurs porte-aéronefs britanniques, notre objectif est d'aboutir à la capacité à constituer un groupe maritime avec un navire amiral français ou britannique, une escorte mixte et un état-major binational embarqué. Ceci permettra à la *Royal Navy* et à la Marine nationale de rechercher la permanence à la mer d'un groupe aéronaval, malgré les périodes d'indisponibilité pour maintenance des bateaux.

Enfin, s'agissant du transport aérien et du ravitaillement en vol, la France et le Royaume- Uni vont développer une meilleure synergie par la mise en commun de moyens et l'échange de services. Ceci sera un atout pour les coalitions futures.

## **Équipement et capacités**

Le second champ de coopération concerne les équipements militaires, qu'il s'agisse des systèmes aériens, terrestres ou navals, des armements, ou des systèmes d'informations. En voici quelques exemples concrets.

Premier exemple : nous développons un plan de soutien commun pour nos futures flottes d'avions de transport A400M. Ceci permettra de réduire les coûts, d'améliorer la disponibilité des avions et d'ouvrir la voie à une coopération renforcée en matière de maintenance, de logistique et de formation. Nous avons créé un groupe, le *Multinational Entry Into Service Team*, pour étendre cette coopération aux procédures opérationnelles et aux formations sur simulateur et en vol.

Deuxième exemple : l'armement anti navire. Nos deux pays se sont engagés en effet à développer et à construire un missile anti-navire léger embarqué sur hélicoptère. Ce programme fait suite à deux très belles réussites en matières de missiles développés conjointement : le missile de combat aérien à longue portée METEOR qui équipera le Rafale et le *Typhoon*, et les missiles de croisière SCALP et *STORM Shadow* éprouvés en Irak en 2003 et en Libye en 2011.

Je termine ce chapitre des équipements en évoquant le lancement par le premier ministre Cameron et le président Hollande en janvier 2014 des travaux d'évaluation des besoins pour la prochaine génération de drones de combat aériens. L'objectif est de construire ensemble à partir de 2016 un démonstrateur de drone de combat pour une mise en service vers 2030. C'est un accord important car il structure nos bureaux d'études industriels, qui sont des points clés de notre compétitivité et de notre indépendance industrielle.

## 3. Perspectives

Après ce tour d'horizon de nos actions concrètes en matière de coopération, je voudrais terminer par quelques perspectives.

En premier lieu, il existe des domaines dans lesquels nous devons accroître notre coopération. Ces domaines sont bien identifiés au plus haut niveau et font déjà l'objet d'une forte volonté politique. Ils sont liés à l'émergence de nouvelles menaces dont l'importance ou l'actualité devient tous les jours plus réelle, plus dangereuse.

Je pense tout d'abord aux menaces dans le cyberespace. Elles constituent un défi croissant pour la sécurité des États. Nous dépendons de plus en plus des technologies de l'information en ligne et des réseaux informatiques. La France et le Royaume-Uni doivent faire face ensemble aux menaces qui pèsent sur la

sécurité de leurs systèmes d'information. C'est pourquoi nous avons agréé un cadre régissant notre coopération dans ce domaine crucial. Il permettra de renforcer la résilience de nos systèmes nationaux et communs.

La prolifération des armes de destruction massive est le deuxième sujet. Il s'agit de l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Nous travaillerons à renforcer le Traité sur la non-prolifération nucléaire, qui est l'une des pierres d'angle de l'architecture de sécurité internationale, en soutenant les efforts concernant les trois piliers du Traité: non-prolifération, utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et désarmement.

Enfin, je veux mentionner la lutte contre le terrorisme. La France et le Royaume-Uni sont déterminés à lutter contre toutes les formes de terrorisme, à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Nous renforçons notre coopération dans les domaines suivants : la détection précoce des activités terroristes et du recrutement, le partage des informations sur l'évaluation de la menace, la prévention des menaces terroristes dans les domaines nucléaire, radiologique, biologique et chimique, la protection de nos populations et des infrastructures critiques, la sûreté de l'aviation commerciale, le soutien au développement de capacités de nos partenaires non européens dans ce domaine.

La lutte contre le terrorisme, c'est également, ne l'oublions pas, le risque sécuritaire que constituent les citoyens français ou britanniques qui vont combattre au nom du Djihad, notamment en Syrie, et qui reviennent ensuite dans nos pays.

La lutte contre le terrorisme, c'est enfin l'action contre les foyers du terrorisme à l'extérieur de nos frontières. Comme le mentionne le dernier rapport annuel du MOD britannique sur la *NATIONAL SECURITY STRATEGY et la STRATEGIC DEFENCE AND SECURITY REVIEW*: "The presence in Mali of Al Qaida in the Islamic Maghreb and other AQ-inspired terrorist groups poses a long-term strategic threat to the EU and to the UK." Ceci est un problème majeur pour notre sécurité et pour nos intérêts stratégiques. Nous devons l'affronter ensemble, avec le soutien des autres pays européens.

Cela me conduit à évoquer le cadre international dans lequel notre désir et notre nécessité de coopérer s'inscrivent. Il n'y a dans ce domaine aucune ambiguïté. Notre coopération bilatérale n'est pas exclusive des autres coopérations, alliances et traités. Ainsi, nous sommes pleinement d'accord sur le fait que l'OTAN demeure le garant essentiel de la sécurité de l'Europe. Nous partageons d'ailleurs des objectifs communs pour le prochain Sommet de l'OTAN au Pays de Galles en septembre 2014.

S'agissant de l'Europe, sans méconnaitre nos différences de perception, voire nos divergences, nous continuons de soutenir les objectifs et la mise en œuvre complète des décisions prises en décembre 2013 par le Conseil européen. En particulier, nous encourageons tous les membres de l'Union européenne à développer leurs capacités civiles, militaires et civilo-militaires afin d'être plus efficaces en matière de sécurité et de gestion globale des crises. L'Europe a un vrai rôle à jouer, complémentaire de l'OTAN. Les opérations de l'Union européenne au large des côtes de la Somalie, en Bosnie et au Kosovo contribuent ainsi à la sécurité globale des Alliés de l'OTAN.

Enfin, s'agissant de la relation transatlantique, la France et le Royaume-Uni sont des partenaires incontournables des Etats-Unis pour la paix et la stabilité. Il est important de comprendre que nous avons désormais une responsabilité accrue avec le repositionnement stratégique des Etats-Unis, entre l'Europe et l'Asie dans la grande stratégie américaine, énoncée par la *Defense Strategic Guidance* publiée en 2012 et confirmée par la *Quadriennal Review 2014* publiée le mois dernier¹. Ce « rebalancing » doit nous inciter à davantage de responsabilité commune et à une coopération plus forte pour faire face aux défis stratégiques en Europe et à ses abords. C'est ce que les Etats-Unis et d'autres membres de la communauté internationale attendent de nous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>"Protecting and advancing these interests, consistent with the National Security Strategy, the 2014 QDR embodies the 21st century defense priorities outlined in the 2012 Defense Strategic Guidance. These priorities include rebalancing to the Asia- Pacific region to preserve peace and stability in the region; maintaining a strong commitment to security and stability in Europe and the Middle East; sustaining a global approach to countering violent extremists and terrorist threats, with an emphasis on the Middle East and Africa"

## **Conclusion**

It's now time for me to bring this to a close.

Here are some of the key points: For centuries France and Britain were in competition in their foreign policy and also therefore on the battlefield. This confrontational approach came to an end thanks to the signing of the Entente Cordiale in 1904, an agreement which was both brave and visionary. Since then, both countries have called on the Entente on many occasions, whether in 1914 in the trenches, in 1944 on the French beaches, or more recently in a number of operational theatres where by acting together, French and British troops have demonstrated the shared political vision and will of our 2 nations.

We live in a world that is more uncertain than ever, where the strategic challenges that each of our countries face are more or less identical; that is precisely why we have so many common interests. It is because we are signatories to the same Treaties, members of the same alliances and have similar roles within certain organizations that we share the same responsibilities on matters of peace, security and prosperity. Finally, it is because we are the only ones who have the military capability to act that we are able to defend these interests and assume these responsibilities. This has been clearly demonstrated recently by the support given to France by the UK on the ground in Mali and the Central African Republic.

The signing of the Lancaster House Treaty in 2010 demonstrated our resolve to further strengthen our cooperation. We want to enable our forces to work together in an even more comprehensive manner. This means optimizing our capabilities, making our investment in defence more cost effective and stimulating close industrial co-operation, all of which are vital within from a budgetary perspective